



Harcèlement moral de la part de l'employeur

Par **Claude**, le **06/07/2012** à **11:50**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise de 50 personnes regroupés en 7 magasins 1 centrale d'achat et une holding.

La direction est composé d'un couple de 50 ans, œuvrant depuis 30 ans dans leur milieu d'activité.

Nous sommes tous plus ou moins victimes de harcèlement moral de la part des 2 entrepreneurs.

Exemple de paroles répétitives et arrogantes pour déstabiliser les salariés :

- J'ai toujours raison même si j'ai tort
- Le chef à toujours raison
- C'est moi le chef tu as rien à dire
- Vous êtes des incapables
- Vous êtes des nuls
- Vous n'êtes pas payé pour réfléchir
- Vous êtes des employés, des ouvriers
- Vous êtes des langues de vipères
- Vous êtes de mauvaise fois (ou carrément des menteurs)
- Vous servez à rien au bureau vous êtes pas rentable
- si vous ne faites pas les poussières on vous change votre contrat de travail
- T'as pas fait ton boulot tu repasses au 35H (au lieu de 39H)

L'employeur utilise les brimades et la vexation pour rabaisser les salariés. il se moque

verbalement d'eux. Il manipule les gens les uns contre les autres. il manie le demi-mensonge et le paradoxe à merveille, il utilise la peur de la perte de salaire pour punir les salariés. Il culpabilise les salariés sur des fautes non fondés pour ne pas verser de "primes"

La masse de travail est sans cesse remis en cause, augmente de jours en jours, les salariés ne sont pas remplacés mais le travail est remis sur un autre déjà débordé.

Il n'hésite pas à dégrader le personnel qualifié :

Fais les vitres, lave le sol, fais les poussières....

De plus absence d'entretien annuel , de l'affectation comme bon lui semble et au jour le jour des salariés dans les magasins, annulation des congés 15 jours avant. Primes promises mais rarement payés...

De plus pour couvrir les mensonges permanents du gérant, il n'hésite pas à usurper l'identité des salariés pour couvrir ses erreurs, pour l'utiliser dans des courriers en tant que témoin, il pratique des sous-entendus humiliants, Il interdit l'amitié entre collègues, pratique l'humour sarcastique bref, le roi de la diffamation.

Que peut on faire pour signaler le pression constante et la dégradation morale des salariés avant le drame ?

Merci pour votre aide.

Par **DSO**, le **07/07/2012** à **08:20**

Bonjour,

Il faut alerter l'inspection du travail.

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **17:45**

Bonjour

Vous êtes 50 salariés, donc vous avez des délégués du personnel et un comité d'entreprise?

Personne ne bouge?